



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de la protection des  
populations**

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Commune de Le Foeil

**16 MARS 2023**

Par arrêté préfectoral du....., une consultation du public de quatre semaines est ouverte sur la demande présentée par le GAEC AGREE DE MAUGUERAND, lieu-dit « 37 Mauguerand » à Le Foeil, pour un élevage de vaches laitières soumis au régime de l'enregistrement.

Les pièces du projet sont déposées en mairie de Le Foeil pendant quatre semaines du 17 avril 2023 au 15 mai 2023.

Le dossier est consultable sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor :

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique>

Pendant toute la durée de la consultation, les tiers intéressés peuvent prendre connaissance du dossier, aux heures d'ouverture de la mairie, formuler leurs observations sur le registre ouvert à cet effet ou adresser toute correspondance au préfet des Côtes-d'Armor (direction départementale de la protection des populations – 9 rue du Sabot- B.P. 34 – 22440 Ploufragan) ou par voie électronique à l'adresse suivante [ddpp-envi@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:ddpp-envi@cotes-darmor.gouv.fr) avant la fin du délai de la consultation du public.

Mairie de Le Foeil	
Horaires pour consultation du public	
Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
lundi	9H à 12H et de 14H à 17H
mardi	9H à 12H et de 14H à 17H
mercredi	9H à 12H et de 14H à 16H
jeudi	9H à 12H et de 14H à 17H
vendredi	9H à 12H et de 14H à 16H
samedi	9H à 12H

La consultation du public sera clôturée par le maire.

L'installation classée pourra faire l'objet :

- d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ;
- d'un arrêté préfectoral de refus ;
- d'une instruction selon la procédure prévue pour les autorisations environnementales ;

Le préfet des Côtes-d'Armor est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement.